

Sablé-sur-Sarthe se dote d'une Charte de l'arbre en ville

La Ville de Sablé-sur-Sarthe a adopté en décembre 2025 sa Charte de l'arbre en ville, un document visant à protéger, gérer et développer le patrimoine arboré communal.

Face aux enjeux environnementaux et climatiques actuels, cette charte s'impose comme un outil stratégique pour les villes souhaitant développer un aménagement urbain durable. Elle impose notamment un cadre de référence pour préserver le patrimoine arboré municipal de manière réfléchie.

Consultable sur le site de la Ville, la Charte est un outil pratique qui s'adresse à tous. Le format numérique du document permettra de le faire évoluer en fonction des besoins (nouvelles réglementations, remontées de terrain...).

Ce document est construit en 3 parties :

1. Informer et sensibiliser

La charte rappelle les essences recommandées dans le PLUiH, les bénéfices des arbres en ville, la réglementation (dont les distances de plantation) et un principe central : l'arbre est un être vivant.

2. Clarifier les engagements de la collectivité

La Ville s'engage à assurer la sécurité et l'entretien du patrimoine arboré, à protéger les arbres lors des travaux, à préserver les sujets remarquables (ex. : cèdres du parc du Château) et à poursuivre un programme de plantation annuel, avec environ 150 arbres et arbustes plantés chaque année.

3. Valoriser et protéger le patrimoine

Un barème de valorisation des arbres a été mis en place afin de reconnaître leur valeur écologique, paysagère et patrimoniale. Ce barème est utilisé pour évaluer les dommages causés aux arbres.

Charte à consulter sur www.sablesursarthe.fr